

Présents : MM Jean-Paul BEAL, Lionel CORNAND, Alain BARRAL, Nathalie PLAT, Claude TRIPODI, Michèle PELLISSIER, Frank BELLON, Elisabeth LEMOINE, Gérard MEISSONNIER, Jean-Luc MOULLET, Guy ARNAUD, Francine ROUSTAN, Albert MOULLET, Françoise MARROU Jean-Michel TRUCHET, Michèle SOINS-GARCIA, Christian SARLIN, Isabelle BOITEUX

Excusés : MM. Béatrice ALLIROL (procuration à L. CORNAND), Sylviane BEAUP-TOUCHE (procuration à N. PLAT), Marie-José LAURANS (procuration à E. LEMOINE), Aurore ANDRE, Patrick GABERT

Absents : MM. Jérémy PONS, Marjorie PIGNOL, Jérémy BAENE, Laurent GRAILLE, André VIVET

Convocation du 29/03/2018	Membres en exercice : 29	Présents : 19 - Procuration(s) : 3
Secrétaire de séance : I. BOITEUX	Secrétaire auxiliaire : A. BREMOND, secrétaire de Mairie	

Approbation du compte-rendu sommaire de la séance 29 mars 2018

«Pour» : 22

«Contre» :

«Abstention» :

DEL 2018-02-01

Taux des taxes directes locales

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

L'attention des élus est attirée sur plusieurs points :

Bases d'imposition 2018 :

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2018 ont été revalorisées par l'Etat à hauteur de 1,24 % par rapport à 2017.

Taxe d'habitation :

80 % des foyers seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020 à hauteur de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. L'Etat prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Ce qui signifie que les éventuelles augmentations de taux ou de diminutions d'abattements futures sont supportées par les contribuables.

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

- En 2018, la taxe foncière sur les propriétés bâties sera majorée de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères instituée par la CCSB en remplacement de la redevance forfaitaire.
- Le Département a voté une augmentation de 25 % pour 2018 = + 200 €/an en moyenne par foyer du 05 (+ ou - si appartement ou maison ou si ville ou village).

Produit fiscal :

Si les taux de 2017 sont maintenus en 2018, le produit attendu (allocations compensatrices comprises et contribution au FNGIR déduite) serait de 386 254 € (soit + 11 166 € par rapport au prévisionnel 2017).

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux applicables pour 2018 aux taxes directes locales communales :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	5,23	5,23
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,64	12,64
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	64,23	64,23

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-02-01
Budgets primitifs 2018

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Le Conseil Municipal **décide**, par votes séparés, d'adopter les budgets primitifs tels que décrits dans les documents budgétaires et conformément aux récapitulatifs suivants :

Budget général - TTC

Section de fonctionnement équilibrée à	1 974 011,00 €
Section d'investissement équilibrée à	2 845 981,33 €
Total.....	4 819 992,33 €

Dotations de l'Etat :

Le Montant global de la DGF est porté de 359 621 € (2017) à 367 235 pour 2018 (effet «Commune Nouvelle »).

Attribution des subventions aux associations :

Association	Objet	Subvention 2018
ACCA de Châteauneuf de Chabre	Chasse	350 €
Gym-Montagne de Ribiers	Activités sportives	2 000 €
Club d'aéromodélisme Ribiérais	Aéromodélisme	2 200 €
Club de St Cyr et Chabre	3ème âge	1 000 €
Comité des Fêtes de Châteauneuf	Animations et festivités	3 600 €
Association François Pellegrin	Activités récréatives et de loisirs	1 000 €
Les Minots Ribiérais	Activités sportives + 1 course	3 500 €
Tennis Club Ribiérais	Tennis	2 000 €
USSB	Sport scolaire	250 €
Vent du Sud	Activités culturelles	1 000 €
Asso.des mutilés et anciens Combattants	Anciens combattants	80 €
Divers créanciers	Aide aux déplacements scolaires	200 €
Imprévus		4 320 €
Total		21 500 €

• Il est précisé que le Club de Clarescombes (3ème âge Ribiers) ne se voit pas attribuer de dotation au regard de la somme de 2 050,00 € qui lui a été reversée par l'ex-Comité des Fêtes de Ribiers avant sa dissolution.

• Les subventions ont été accordées à hauteur du montant demandé et justifié.

Principales opérations d'investissement programmées :

- Aménagement des quartiers du cœur de village (Quartiers du Château et du Barri) à Ribiers ;
- Réfection installation électrique et de chauffage de la médiathèque à Ribiers ;
- Aménagement de nouveaux bureaux à la Mairie à Ribiers (réseaux téléphoniques, informatiques...)
- Mutualisation de l'Agence Postale et de la Mairie-déléguée à Châteauneuf de Chabre ;
- Etude faisabilité réfection chauffage école à Châteauneuf
- Eude résorption ancienne décharge à Ribiers
- Eclairage du boulodrome à Ribiers
- Acquisition de terrains à Antonaves et à Ribiers
- Aménagement d'un local à archives à Châteauneuf
- Travaux de voirie communale à Châteauneuf et à Ribiers
- Elaboration du PLU
- Acquisition d'une balayeuse-aspiratrice de voirie
- Equipements et travaux informatiques aux 2 écoles
- Etude faisabilité vidéo-protection ;

- Mise aux normes des bornes-incendie ;
- Mise en place des plaques de rue et numéros d'immeuble à Antonaves et Châteauneuf de Chabre (et complément sur Ribiers) ;
- Achèvement de différents programme (Aménagement abords mairie/auberge à Châteauneuf, requalification des Places à Ribiers, mise en accessibilité ERP des locaux...
- Diverses études, travaux et acquisitions...

Budget Caveaux Funéraires - HT

Section de fonctionnement équilibrée à.....	70 944,00 €
Section d'investissement équilibrée à.....	47 820,00 €
Total.....	118 764,00 €

Opération programmée :

- Mise en place caveaux préfabriqués 3 et 6 corps

Budget Eau et Assainissement - HT

Section de fonctionnement équilibrée à.....	357 966,40 €
Section d'investissement équilibrée à.....	796 847,75 €
Total.....	1 154 814,15 €

Principales opérations programmées :

Réfection des réseaux humides quartiers du Château et du Barri à Ribiers
 Réfection des réseaux humides des places à Ribiers - Solde
 Travaux des périmètres de Protection des Captages d'Antonaves
 Travaux des périmètres de Protection des Captages de Ribiers – Solde
 Etude Schéma Directeur de l'eau (SDAEP) Antonaves et Chateauneuf
 Etude Schéma Directeur de l'eau Ribiers - Solde
 Etude Schéma Directeur d'Assainissement - Antonaves et Chateauneuf
 Etude Schéma Directeur d'Assainissement – Ribiers – Solde
 Travaux liés SDAEP Programmation 2018-2035 – Ribiers
 Remplacement d'une 50n de compteurs chez les usagers à Ribiers

...

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :
--

Les budgets sont consultables auprès de secrétariat de mairie

DEL 2018-02-02-02

Attribution d'une avance remboursable au budget « caveaux funéraires »

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Il a été prévu au budget «caveaux» 2018 l'acquisition d'une série de caveaux funéraires préfabriqués dont il est peu probable que la totalité soit revendue au cours de l'exercice. L'estimation sincère du produit 2018 ne permet pas de dégager un auto-financement suffisant pour permettre l'équilibre de la section d'investissement. Par conséquent, il est proposé de prévoir au budget général 2018 une avance remboursable de 20 680 € au bénéfice du budget «caveaux» 2018. Chaque année et au vu du résultat de la commercialisation des caveaux, les crédits nécessaires au remboursement de l'avance seront prévus au budget caveaux.

Le Conseil Municipal décide que le budget général 2018 abonde le budget caveaux 2018 à hauteur de 20 680 € sous forme d'avance remboursable.

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :
--

DEL 2018-02-03**Cimetière de Ribiers - Tarifs caveaux préfabriqués**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Compte-tenu du coût unitaire des nouveaux caveaux funéraires de Ribiers, le **Conseil Municipal fixe** comme suite les tarifs de revente :

Nb. de places	Dimensions extérieures	Coût unitaire H.T.	Tarif voté H.T.
3 places (n°1 à 6)	0,98 x 2,45 m	2 925,00 €	3 000,00 €
6 places (n°10 à 16)	1,90 x 2,45 m	3 900,00 €	3 900,00 €

- TVA : 20 %

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :
--

DEL 2018-02-03**Aménagement des Places de Ribiers**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Compte-tenu de sujétions techniques imprévues, en particulier au niveau des réseaux humides, il y a lieu de conclure un avenant au marché de travaux - Lot 1 VRD – confié au groupement d'entreprises POLDER, LAGIER, ROUTIERE DU MIDI pour un montant de 92 401,59 € HT (budget général et budget eau/ast) portant ainsi le marché à 516 451,29 € HT ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :
--

DEL 2018-02-04**Requalification des espaces publics des quartiers du Barri, du Château et des Granges**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Par délibération du 24 octobre 2017, le Conseil Municipal avait adopté le projet de réalisation de la 4ème tranche du programme de requalification des espaces publics de Ribiers qui consiste en l'aménagement des :

- ✓ rues et placettes des quartiers du Château et du Barri
- ✓ rues et ruelles du quartier des Granges

La procédure d'appel d'offres étant arrivée à son terme, il est proposé, sur avis de la commission ad-hoc et conformément au rapport présenté par la maîtrise d'oeuvre, d'attribuer les marchés.

Deux tranches ont été prévues. En 2018, La tranche ferme (quartiers du Château et du Barri), elle-même découpée en 5 tranches afin de limiter les désagréments pour les usagers et les habitants (début en mai-juin 2018 par le secteur de la médiathèque) et en 2019, la tranche conditionnelle (quartier des Granges).

Le plan de financement (Etat, Région, Département et Agence de l'Eau) fait ressortir un taux de subvention de 79 %.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure les marchés comme suit, **dit** que la tranche ferme sera réalisée en 2018 (crédits inscrits aux budgets primitifs 2018) **et s'engage** à inscrire aux budgets 2019, les crédits nécessaires à la réalisation de la tranche conditionnelle :

GN

Entreprise ou groupement adjudicataire	Tr. ferme «Barri/Château»	Tr. condit. «Granges»	Total
Lot 1 : VRD			
Grouppt POLDER/ROUTIERE DU MIDI	641 912,55 €	426 211,30 €	1 068 123,85 €
Lot 2 : ECLAIRAGE PUBLIC			
Entreprise PONS Claude	88 580,40 €	51 344,10 €	139 924,50 €
Lot 3 : REVETEMENT BETON			
Entreprise PMTP 05	51 762,50 €	41 652,50 €	93 415,00 €
Lot 4 : FOURNITURE ET POSE DE PIERRES NATURELLES			
Entreprise DROME-AGREGATS	292 637,50 €	89 297,50 €	381 935,00 €
TOTAUX	1 074 892,95 €	608 505,40 €	1 683 398,35 €

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-02-05

Acquisition d'une balayeuse-aspiratrice de voirie

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Il est rappelé le projet d'acquérir une balayeuse-aspiratrice de voirie multifonctions :

- Pour une commune plus propre

L'étendue de la commune nouvelle mais aussi la requalification des espaces publics de Ribiers (2014-2019) et les programmes à venir justifient pleinement l'acquisition de cette machine qui s'avère indispensable pour nettoyer la voirie, les caniveaux, les trottoirs pour certains revêtus de pavés auto-bloquants difficiles à entretenir, les cours d'école...

- Pour un désherbage responsable et efficace

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit, depuis le 1er janvier 2017, aux personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien entre autre des voiries et espaces publics. Le désherbage mécanique permet d'obtenir un résultat visible dès le passage réalisé.

- Pour une meilleure viabilité hivernale

L'accessoire «sableuse», permettrait d'épandre rapidement du gravier dans les rues et ruelles de la commune afin d'assurer la sécurité des usagers. Cette mécanisation remplacerait très avantageusement l'épandage manuel jugé d'un point de vue qualitatif et quantitatif peu satisfaisant. Il permettra, en outre, d'abandonner totalement l'emploi de sel de déneigement.

- Pour doter le personnel d'un engin performant

Le balayage manuel est chronophage, difficile, peu intéressant pour les employés techniques municipaux. Ceux-ci verraient leurs postes évoluer vers des tâches plus valorisantes.

La procédure d'appel d'offres est arrivée à son terme. Sur avis de la commission ad-hoc et compte-tenu des démonstrations faites, les élus sont invités à attribuer le marché.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la société Nilfisk une balayeuse-aspiratrice de voirie au prix de 58 000 € HT.

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-02-06

Schéma directeur d'assainissement d'Antonaves et Châteauneuf – Convention avec IT 05

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Par délibération du 23 mai 2017, a été décidé de lancement de la procédure du schéma directeur d'assainissement des communes historiques d'Antonaves et Châteauneuf, et envisagé de solliciter l'appui de l'Agence Départementale IT 05. Compte-tenu de l'avancement du projet, il y a lieu de régulariser cette mission via la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage portant sur la rédaction des documents de la consultation, la mise en ligne de la publicité et l'analyse des offres, pour un montant de 1 256 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'Agence IT 05 la convention ad-hoc.

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-02-07

Elaboration du schéma directeur d'assainissement d'Antonaves et de Châteauneuf – Attribution du marché d'étude

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Conformément à la délibération du 23 mai 2017 décidant d'engager la procédure visant à élaborer le schéma directeur d'assainissement d'Antonaves et de Châteauneuf, un appel à candidatures a été lancé avec l'appui d'I.T. 05. Il y a lieu au vu du rapport d'analyse des offres et de la commission ad-hoc d'attribuer le marché d'étude.

Le Conseil Municipal décide de confier au bureau d'études CEREG TERRITOIRES l'élaboration du schéma directeur d'assainissement d'Antonaves et de Châteauneuf de Chabre pour un montant de **24 149.50 € HT**.

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-02-09

Forêt communale à Antonaves – Approbation du projet d'aménagement de l'ONF

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

L'aménagement de la forêt communale historique d'Antonaves pour la période 1999-2018 est expiré. Le projet de sa révision a été présenté par l'Office National des Forêts au cours d'une réunion, en mairie, le 27 juin 2017 et n'a appelé aucune remarque. Son adoption est soumise au vote des élus. La contribution annuelle est de l'ordre de 62 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement présenté par l'office National des Forêts pour la période 2018-2037 **et dit** que les travaux et les coupes à réaliser feront l'objet de propositions annuelles soumises à la décision de la commune qui décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :

GN

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

L'aménagement des sites d'escalades relevait de la compétence de la Communauté de Communes de Ribiers – Val de Méouge ; compétence reprise dans l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. L'EPCI envisage de restituer aux communes la gestion des sites d'escalades et notamment les trois que compte la Commune de Val Buëch-Méouge.

Le **Conseil Municipal** s'oppose à la restitution aux communes de la compétence « sites d'escalade », estimant que celle-ci s'inscrit bien dans le cadre de la compétence « Tourisme et sports de pleine nature » dévolue à la CCSB.

Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :

Questions et informations diverses

Maison de la chasse

Le Maire tient a rappeler les points suivants :

L'étude de faisabilité de création de la commune nouvelle a fait craindre à ses débuts que la Loi contraigne les Associations Communales de Chasse Agréées à fusionner pour n'en former qu'une seule.

Les élus s'étaient alors engagés publiquement à réaliser une maison commune de la chasse sauf si la Législation évoluait et autorisait le maintien de plusieurs ACCA sur un même territoire ; ce qui a été le cas.

Par ailleurs, il entend bien que la réglementation pousse les chasseurs à disposer d'un local adapté. Aussi, a t-il saisi l'Association des Maires des Hautes-Alpes de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire,

Gérard NICOLAS

